

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 juin 2013  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2013
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 juin 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Monsieur Christian DOUCE, M. Pascal DELIEUZE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jean-Marcel JOVER à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, Mme Marie-Claude BEDES à M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU, Mme Catherine JOSIEN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à M. Eric PALOC, Mme Florence QUINONERO à M. Robert POUJOL, Madame Monique GIBERT à Mme Agnès CONSTANT

Excusés :

M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-François RUIZ

Absents :

Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Sébastien LAINE

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 41	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les crédits prévus au budget principal 2013 s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 014 de la section de fonctionnement et du chapitre 1048 de la section d'investissement,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 014 « Reversement de fiscalité »** : il est proposé de procéder à un virement de crédits de 180 000€ de l'article 6188 du chapitre 011 (disponible : 535 457,05€) à l'article 73921 du chapitre 014 afin de prendre en compte la future régularisation des versements d'attribution de compensation des communes concernées par le transfert de charges des crèches associatives (Aniane, Montarnaud, St André de Sangonis) ; en effet la CLETC de 2012 n'avait pas pris en déduction des charges évaluées, le montant des subventions CEJ perçues auparavant par ces communes et que la CCVH va percevoir à leur place.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 1048 « Requalification ZAE Les Armillières à Gignac »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 9 000€ sur l'article 2312 afin de prendre en compte des dépenses non prévues initialement sur cette opération (prestation de création d'un réseau d'assainissement commandée à la Gignac Energie);

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 d'un montant de 180 000€ de virement de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 9 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2013 comme le précise le tableau annexé.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6188 « Divers » - ADM (dépenses)	180 000€	
014-73921 « Attribution de compensation » - ADM (dépenses)		180 000€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
1048-2312 « Requalification ZAE Les Armillières à Gignac » - DE (dépenses)		9 000€
1048-10222 « FCTVA » - DE (recettes)		1 300€
1048-1641 « Emprunts » - DE (recettes)		7 700€

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 829 le 27/06/13
 Publication le 27/06/13
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 27/06/13
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130624-lmcl61483-DE-1-1
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

